



Pv de stationnement en allemagne

Par **hpm**, le **29/02/2008 à 15:24**

Bonjour,rnrnJe viens (hier soir) de trouver sur mon pare-brise un PV de stationnement interdit dans la ville de Freiburg (Allemagne) de 30€ dans une zone semi-piétonne.rnIl est émis par le "Bureau de l'Ordre Public" de la ville, il est composé d'un papier en 2 feuillets dont aucune partie n'a été détachée (il s'agit d'un original écrit à la main) auquel est accolé un papier (genre ticket de caisse établi par une machine) où figure l'émetteur, la date, le lieu, le montant de l'amende, la marque du véhicule et l'immatriculation.rnSur le PV manuscrit se trouve inscrit encore l'immatriculation, la marque, l'heure et le N° du texte de loi (je suppose) : L12/2.rnIl s'avère que le N° d'immatriculation diffère sur les 2 documents : erreur de département (68 sur le papier informatique au lieu de 88).rnJe n'ai pas l'intention de payer ce P.V. car :rn- l'interdiction de stationner ne figure nulle part dans la rue (sauf a priori à "l'entrée du quartier supposé")rn- il y a erreur sur l'immatriculationrnQu'en pensez-vous? Est-ce que je risque des poursuites pour si peu? rnQue conseillez-vous ?rnMerci pour votre contribution.rnHPM

Par **citoyenalpha**, le **06/03/2008 à 09:14**

Bonjour,rnrnS'il y a une erreur sur la plaque d'immatriculation il y a peu de chance qu'il vous retrouve.rnrnD'autre part il vous sera possible de dire que vous n'êtes pas l'auteur de l'infraction puisque ce n'est pas votre numéro d'immatriculation qui se trouve sur le PVrnEn conséquence vous n'avez pas à payer l'amendernrnRestant à votre disposition.